

Le Vatican, le plus petit des États

Normand Provencher

Numéro 762, janvier–février 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/68268ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Provencher, N. (2013). Le Vatican, le plus petit des États. *Relations*, (762), 28–29.



Le Vatican, le plus petit des États

La Cité du Vatican est un État dont la raison d'être, étrangement, est d'être au service d'une Église.

NORMAND PROVENCHER

L'auteur est professeur émérite à la Faculté de théologie de l'Université Saint-Paul à Ottawa

« **L**e Vatican soutient la stratégie choisie par les évêques français »: tel est le titre d'un article paru récemment dans le journal parisien *La Croix*. En le parcourant, le lecteur se rend compte qu'il s'agit d'un encouragement du pape Benoît XVI adressé à des évêques qui lui rendaient visite. Dans la même édition de ce journal, un autre article s'intitulait « En visite à Rome, les évêques français notent un changement de climat ». Or il s'agit ici des Congrégations de la Curie romaine. Très souvent, on confond le Vatican avec le pape, Rome, le Saint-Siège, le Siège apostolique, la Curie romaine. Si ces réalités entretiennent des rapports étroits entre elles, elles sont toutefois bien distinctes. En particulier l'État du Vatican.

DE LA TOMBE DE PIERRE À L'ÉTAT DU VATICAN

Pour comprendre la situation unique de l'Église catholique, il faut la situer dans l'histoire. Sur le flanc du Vatican, nom donné à l'une des sept collines de Rome, il y avait un



cimetière où l'apôtre Pierre fut enterré après avoir subi le martyre vers l'an 64. En 313, l'empereur Constantin mit fin aux persécutions et accorda une existence juridique à l'Église et à la papauté. Sur la tombe du pêcheur de Galilée, il fit construire une basilique qui devint l'un des lieux importants de pèlerinage. Durant plus d'un millénaire, les papes ne résidaient pas au Vatican mais près de la basilique Saint-Jean-de-Latran, la cathédrale du diocèse de Rome. C'est seulement au XIV^e siècle que Grégoire XI et ses successeurs vinrent habiter au Vatican, à l'exception de leur séjour à Avignon de 1305 à 1377. Au XVI^e siècle, Jules II fait entreprendre la construction de la grandiose basilique Saint-Pierre, chef-d'œuvre de Bramante, de Michel-Ange et du Bernin. On ajoute ensuite le palais apostolique, résidence du pape et siège du gouvernement central de l'Église, et aussi d'autres édifices dont la célèbre bibliothèque vaticane et la chapelle Sixtine avec sa fameuse fresque du Jugement dernier de Michel-Ange.

Avec les années, les papes devinrent les chefs temporels des États pontificaux, qui représentaient presque le tiers de l'Italie actuelle. Dans le contexte de l'unification italienne, la prise de Rome, le 20 septembre 1870, marqua la fin du pouvoir temporel des papes. Pie IX et ses successeurs ne renoncèrent pas le fait accompli de la spoliation, se considérant dès lors comme prisonniers au Vatican.

LES ACCORDS DU LATRAN

Il faut attendre la signature des accords du Latran, le 11 février 1929, par le cardinal Gasparri, au nom de Pie XI, et le premier ministre Mussolini, au nom du roi Victor Emmanuel III, pour que le

pape soit finalement chez lui et souverain du plus petit État du monde. Pie XI avait insisté pour obtenir une certaine souveraineté territoriale, jugée nécessaire pour assurer l'indépendance de la papauté et le rayonnement du Saint-Siège. Les accords du Latran lui accordèrent donc un territoire de 0,44 km², le Vatican, presque entièrement entouré de hauts murs, construits au IX^e siècle pour protéger le tombeau de Pierre des envahisseurs. S'y ajoutent les trois grandes basiliques romaines, quelques immeubles dans la ville de Rome et les villas de Castel Gandolfo, qui bénéficient du privilège de l'exterritorialité. Une compensation financière complétait le traité, en dédommagement pour la perte des anciens États pontificaux et des biens ecclésiastiques. Ainsi naissait un nouvel État en 1929.

LE GOUVERNEMENT

Il ne faut pas confondre l'administration de la Cité de l'État du Vatican avec le Saint-Siège qui comprend la Curie romaine, composée de neuf congrégations, divers secrétariats et des tribunaux. Ces institutions sont chargées d'assister le pape dans le gouvernement de l'Église universelle, comptant 1,2 milliard de catholiques. Le Vatican, comme État, a son drapeau, sa monnaie, ses timbres postaux, son hymne pontifical, sa radio et son journal, son imprimerie, sa gendarmerie, ses tribunaux. Il accorde la citoyenneté vaticane et émet ses propres passeports. Il lui revient d'exercer d'autres fonctions, reliées aux musées ou encore à l'entretien des jardins et des édifices. La plénitude des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire du Vatican reviennent au pape, souverain de l'État du Vatican et autorité suprême de l'Église catholique. Le pouvoir législatif est confié à une commission de cardinaux, présidée par un cardinal-président, auquel est délégué aussi le pouvoir exécutif.



Avec la radio et la télévision, l'imprimerie occupe une place importante au Vatican, qui diffuse en 94 langues les documents rédigés par le pape. On imprime chaque année *l'Annuario Pontificio*, volume de plus de 2000 pages, riche en renseignements sur tout ce qui concerne le Saint-Siège, l'État du Vatican et l'ensemble administratif de l'Église. Il faut ajouter la publication quotidienne de *L'Osservatore romano* qui présente les discours du pape, les documents des Congrégations romaines et aussi des informations sur le Saint-Siège et la Cité du Vatican.

La basilique Saint-Pierre a une administration spéciale, distincte de celle de la Cité de l'État du Vatican: la Fabrique de Saint-Pierre, avec ses architectes, ses ingénieurs et ses ouvriers spécialisés.

LA DIPLOMATIE PONTIFICALE

Pour exercer sa responsabilité de souverain de la Cité de l'État du Vatican, le pape est aidé par le Secrétariat d'État à qui sont confiées les relations avec les gouvernements des divers pays. État souverain, le Vatican peut recevoir des ambassadeurs et les accréditer lui-même. Le corps diplomatique compte environ 180 ambassades situées dans la ville de Rome. Quant à l'État du Vatican, sa diplomatie est exercée principalement par les nonces qui sont ses ambassadeurs auprès des pays et des Églises locales. Il est membre de plusieurs organismes internationaux aux-

quels il participe parfois comme invité. Jusqu'à maintenant, il n'est pas membre de plein droit de l'ONU, comme la plupart des États souverains, préférant être observateur pour ne pas être impliqué étroitement dans les débats et les crises entre les divers États membres. Avec ce vaste réseau diplomatique, le Vatican est reconnu pour être un lieu privilégié d'information et d'influence.

LES FINANCES DU VATICAN

Il est très difficile d'aborder la question des finances et de distinguer celles qui se rattachent au Saint-Siège de celles de la Cité de l'État du Vatican. Comment le Vatican se finance-t-il? Il lui faut de l'argent pour soutenir les activités du pape et de ses collaborateurs et pour payer de modestes salaires aux employés, environ 5000 incluant les retraités. Les sources de revenu proviennent d'abord des intérêts de son patrimoine, constitué principalement de la compensation reçue de l'État italien selon les accords du Latran, des dons des fidèles et des évêchés. Le Vatican possède un ensemble immobilier et artistique qui n'a pas de prix, mais il s'agit d'un capital improductif dont les frais d'entretien ne sont pas couverts totalement par les billets d'entrée des musées. Il ne perçoit pas d'impôts, accomplissant sa tâche avec un budget modeste et parfois déficitaire. En 1981, Jean-Paul II constitua un conseil de 15 cardinaux pour faire l'étude des pro-

blèmes d'organisation et des questions économiques du Saint-Siège.

Toute la question des finances du Vatican semble entourée d'ombre. Des faits récents témoignent d'un malaise profond, proche du dysfonctionnement. Au cours de l'hiver 2012, des documents confidentiels à propos des finances et des soupçons de corruption ont été portés à la connaissance des médias. C'est *l'affaire Vatileaks*. Que cache donc une telle fuite? Il y a certainement des rivalités et des points de vue très différents dans les instances du pouvoir. Conscient du problème, Benoît XVI a exigé avec fermeté plus de transparence.

Précisons ici que l'Institut pour les œuvres de religion (IOR) est considéré à tort comme la banque de l'État du Vatican, car ce rôle revient à l'Administration du patrimoine du Siège apostolique. Cependant l'IOR a été institué par Pie XII en 1942, avec son siège social dans la Cité du Vatican. Son but est d'assurer la conservation et l'administration des biens mobiliers et immobiliers qui lui sont confiés et destinés à des œuvres de religion ou de charité. On peut déplorer toutefois qu'il suscite des soupçons et qu'il soit parfois au centre de scandales financiers.

Le plus petit État du monde se caractérise par le nombre limité de ses résidents – environ 580 – et de son personnel, qui se composent essentiellement d'hommes célibataires, cardinaux, évêques et prêtres. Il y a seulement quelques femmes. C'est donc une situation unique parmi les États souverains. Cet État, voué au service de l'Église catholique, est loin d'être indispensable puisque l'Église a longtemps existé sans lui. Le temps n'est-il pas venu d'imaginer un autre type d'organisation qui aura la mission de mieux aider l'Église à faire entendre et à vivre le message de l'Évangile? ●

La garde pontificale sur la place Saint-Pierre, au Vatican.
Photo: PC/Andrew Medichini